



PARLEMENT EUROPEEN

Communiqué de presse d'Hélène Flautre
Députée Européenne
Présidente de la sous-commission des droits de l'homme au Parlement européen

Justice d'exception pour étrangers: Hélène Flautre se rendra lundi à l'audience "délocalisée" de Coquelles

Lundi 13 juin 2005, s'ouvrira à Coquelles (Pas-de-Calais) la première audience "délocalisée" relative aux étrangers maintenus en zone d'attente en application de l'une des pires facettes de la réforme du droit d'asile dirigée par Nicolas Sarkozy à la fin de l'année 2003.

Hélène Flautre souligne que cette disposition pose de nombreuses questions quant au respect des normes procédurales minimales prévues par le droit français, la jurisprudence civile, pénale et constitutionnelle française, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ou la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme.

En effet, "comment le principe de publicité des débats, consubstantiel aux garanties de bonne justice, peut-il être respecté alors que ces audiences auront lieu loin de tout, dans un petit local de 40m², isolé et difficile d'accès ? Quelle indépendance pour la justice quand celle-ci est rendue dans une salle coincée entre le centre de rétention, un stand de tir prévu pour l'entraînement des forces de Police et le terrain d'entraînement de la Brigade canine, donc dans une zone entièrement administrée par le Ministère de l'Intérieur et très éloignée de la cité judiciaire de Boulogne-sur-Mer ?

Alors que Nicolas Sarkozy, de nouveau Ministre de l'Intérieur, prétend définir "une position d'équilibre, de générosité [et] de fermeté" sur les questions d'immigration, les lois qu'il a lui même fait voter ne sont synonymes que d'injustice, d'irrégularités procédurales et d'iniquité pour les personnes voulant entrer sur notre territoire."

Dans cette situation, Hélène Flautre demande instamment aux Ministres de la Justice et de l'Intérieur que cesse immédiatement de tels simulacres et que les étrangers en situation irrégulière aient droit à une audience digne de ce nom au sein d'un palais de justice de la République.

En raison des menaces lourdes pour l'équité et l'égalité de la justice que fait peser l'ouverture de la première salle d'audience "délocalisée" pour ressortissants étrangers, Mme Hélène Flautre, Présidente de la Sous-commission des Droits de l'Homme au Parlement Européen, se rendra à Coquelles lundi 13 juin 2005 à 10h.

Contact presse: Guillaume Sellier au +32 4 98 33 86 73